

Note explicative

1. Introduction

Bruxelles Environnement (BE), en tant que gestionnaire de parcs, veille à maintenir son patrimoine arboré dans un bon état sanitaire afin notamment d'éviter qu'il ne devienne dangereux pour les usagers des parcs et les habitations voisines, et de permettre aux arbres de jouer au mieux leurs fonctions écosystémiques et sociétales, et ce dans un contexte climatique changeant. BE dispose pour ce faire d'un service de gestion du patrimoine arboré (SGPA) et recourt à de la sous-traitance spécialisée.

Pour le parc de Woluwe, sis sur le territoire des communes de Woluwe-St-Pierre et d'Auderghem, BE dispose d'un inventaire sanitaire et sécuritaire des arbres du parc, initié en 2013. Cet inventaire est mis à jour sur base d'une rotation de six ans, 1/6ème des arbres du parc étant réexaminé annuellement par un bureau d'expertise spécialisé (actuellement Eurosense Belfotop BVBA) en vue d'actualiser l'état sanitaire et sécuritaire des arbres, et de proposer des interventions d'entretien en concordance avec les objectifs de gestion fixés par Baudry (2015)¹. Un passage à mi-rotation (3 ans) est effectué par le personnel du SGPA sur les arbres identifiés par Eurosense comme devant être suivi de près. Le SGPA veille également à répertorier les arbres accidentés (bris de tempête) ou dont l'état sanitaire se dégrade rapidement suite à la présence de pathogènes ou ravageurs agressifs tels que *Chalara fraxinea* chez le frêne, *Cryptostroma corticale* chez l'érable sycomore, *Armillaria mellea* ou encore les scolytes de l'épicéa et de l'orme.

Les dernières mises à jour de l'inventaire, sur lesquelles se base la présente demande de permis, sont les suivantes, sachant que le SGPA actualise les données au gré de ses tournées de suivi :

- Eurosense (janvier-février 2021) - *Mise à jour phytosanitaire et de sécurité d'arbres au parc de Woluwe : coupe n° 5*. 15 p.
- Eurosense (avril 2021) - *Mise à jour phytosanitaire et de sécurité d'arbres le long de mitoyennetés au parc de Woluwe*. 14 p.
- Eurosense (octobre 2021) - *Mise à jour sanitaire et sécuritaire d'arbres aux abords du terrain de football au parc de Woluwe*. 16 p.
- Eurosense (octobre-décembre 2022) - *Mise à jour de l'évaluation sanitaire et sécuritaire d'arbres au parc de Woluwe (coupes n°1, 2 et hors coupe)*. 19 p.
- Eurosense (juin-juillet 2024) - *Suivi sanitaire et sécuritaire d'arbres au parc de Woluwe (coupes n° 3 et partie de n°6)*. 15p.
- Eurosense (juillet 2025) – *Mise à jour sanitaire et sécuritaire d'arbres des coupes forestières n°4 et 6 (partie) au parc de Woluwe*. 45p.

La notion de « coupe » doit être comprise ici au sens de l'unité géographique d'aménagement, définie dans le document de gestion de Baudry (2015). Le plan 1 ci-après localise les 6 coupes du parc.

L'état sanitaire des arbres est déterminé dans ces études et dans le protocole de suivi du SGPA selon la méthode VTA (*Visual Tree Assessment*, Mattheck & Breloer, 2001)² en identifiant leurs éventuels symptômes de maladies, ravageurs et/ou défauts structurels. Une analyse de risque est ensuite réalisée pour chaque arbre en vue de définir son niveau de

¹ Baudry O. (2015) - *Parc de Woluwe : Gestion des massifs boisés. Rapport final*. 140 p.

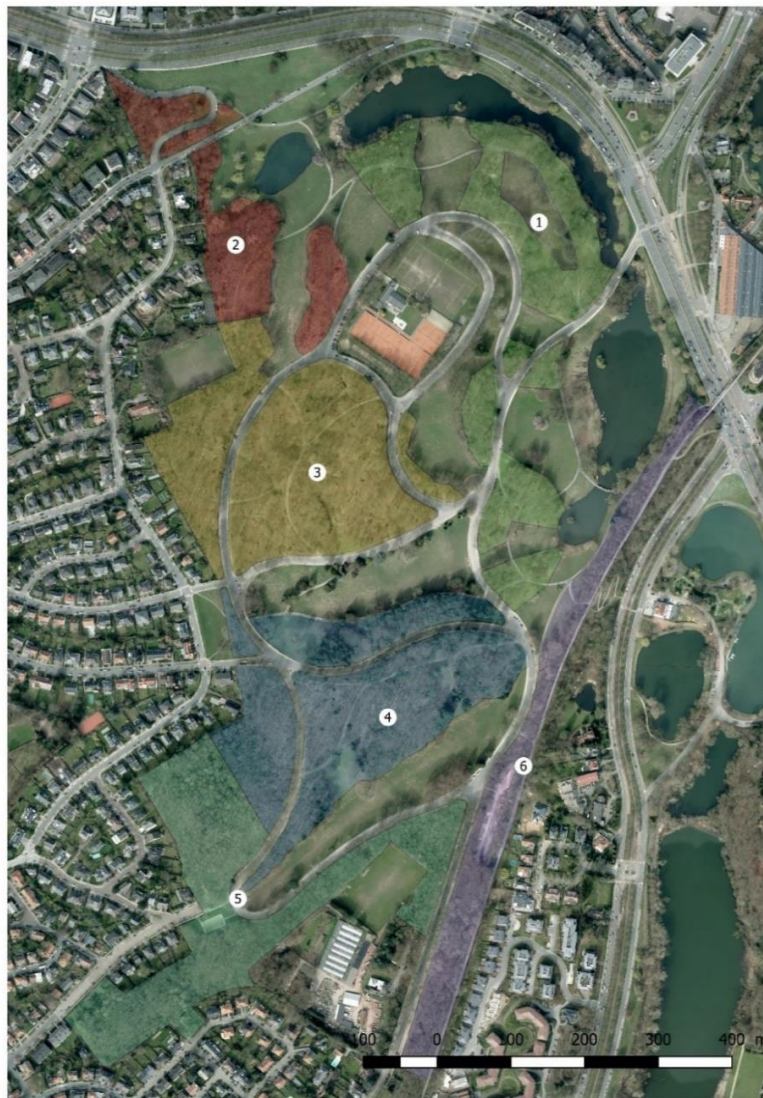
² Mattheck, C. and Breloer, H. (2001). *The body language of trees, a handbook for failure analysis*. The Stationery Office. London, UK. 240 p.

dangereux individuel. Enfin, des conseils de gestion sont proposés afin de maîtriser le danger observé et de maintenir le patrimoine arboré le plus longtemps possible en bon état sanitaire.

Dans le cadre de la présente demande de permis, 145 arbres sont proposés soit à l'abattage (137), soit à la sécurisation par réduction (8).

Ces interventions relèvent ici de motivations principalement sanitaires et sécuritaires. Ils diffèrent des abattages de régénération des massifs boisés suggérés par le plan de gestion de Baudry (2015) et mis en œuvre en coupe 3 via le permis d'urbanisme 19/PFU/1719959 délivré le 26/03/2020. Le projet d'abattages de régénération est aujourd'hui temporairement gelé suite aux épisodes de sécheresse de 2018 à 2020, 2022 (et 2025) qui ont occasionnés une sur-mortalité au sein des massifs, notamment parmi les érables sycomores, épicéas, peupliers, bouleaux verruqueux et frênes.

L'approche se veut actuellement prudente et vise à limiter les prélèvements d'arbres aux sujets (1) dangereux pour les usagers, (2) susceptibles de constituer des foyers de ravageurs (p.ex. scolytes de l'épicéa), ou (3) concurrençant par leur développement des arbres d'avenir. Les derniers épisodes de sécheresse poussent les gestionnaires à ne pas trop ouvrir les couverts boisés afin d'y conserver fraîcheur et humidité nécessaire aux arbres.



Plan 1 – Localisation des coupes 1 à 6 du parc de Woluwe (Baudry, 2015)

2. Abattages sanitaires et sécuritaires

Les 145 interventions se répartissent sur les 6 coupes du parc, et pas seulement sur les coupes réévaluées récemment (coupes 3, 4 et 6). Cela traduit d'une part la dégradation rapide de l'état de santé de certains arbres liée principalement aux effets des sécheresses récentes, et d'autre part le fait que certaines interventions suggérées précédemment par Eurosense ont été repoussées par le SGPA dans l'espoir de voir l'état sanitaire de certains arbres s'améliorer avec le retour des pluies. Les résultats sont mitigés.

Les 145 arbres proposés à l'abattage ou à la sécurisation par réduction sont localisés sur les cartes de l'annexe IV.

Ces arbres concernent 25 essences différentes (cf. tableau 1 ci-après).

Essence	Nombre d'arbres	% p/r total	Circ. moyenne (cm) à 1,5m de hauteur
<i>Fraxinus excelsior</i>	29	20	120
<i>Acer pseudoplatanus</i>	20	14	152
<i>Acer platanoides</i>	14	10	165
<i>Betula pendula</i>	13	9	117
<i>Robinia pseudoacacia</i>	11	8	156
<i>Quercus rubra</i>	7	5	261
<i>Quercus robur</i>	7	5	162
<i>Ulmus minor</i>	6	4	94
<i>Pinus sylvestris</i>	4	3	136
<i>Carpinus betulus</i>	4	3	76
<i>Prunus avium</i>	4	3	107
<i>Fagus sylvatica</i>	4	3	191
<i>Larix decidua</i>	4	3	101
<i>Quercus palustris</i>	3	2	249
<i>Picea abies</i>	3	2	115
<i>Populus x canadensis</i>	2	1	135
<i>Castanea sativa</i>	2	1	145
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i> 'Squarrosa'	1	1	111
<i>Acer velutinum</i>	1	1	84
<i>Aesculus hippocastanum</i>	1	1	187
<i>Abies concolor</i>	1	1	83
<i>Tilia tomentosa</i>	1	1	454
<i>Ulmus sp.</i>	1	1	76
<i>Fraxinus excelsior</i> 'Diversifolia'	1	1	118
<i>Fraxinus pennsylvanica</i>	1	1	85
Total général	145	100	

Tableau 1 – Ventilation par essence des 145 arbres à traiter

Parmi les 29 frênes (*Fraxinus excelsior*) à traiter, 17 sont fortement atteints par la chalarose, maladie apparue dès 2010 en Belgique et causée par le champignon *Chalara fraxinea*. Présentant des pourritures au collet souvent occasionnées par le champignon *Armillaria*

mellea qui profite de l'affaiblissement de leur hôte chalarosé, ces arbres deviennent dangereux pour les usagers et les infrastructures.

20 érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) doivent être abattus. 8 d'entre eux sont affectés par le champignon *Armillaria mellea*, 5 par un champignon du genre *Phytophthora* et 2 par le champignon *Cryptostroma corticale* qui tue l'arbre en une année.

14 érables planes (*Acer platanoides*) doivent être abattus. 9 d'entre eux sont affectés par l'armillaire couleur de miel (*Armillaria mellea*), champignon très courant dans nos sols, saprophyte mais également parasite et qui attaque le système racinaire d'arbres affaiblis.

13 bouleaux verruqueux (*Betula pendula*), principalement localisés en coupe 5, sont morts ou en mauvais état sanitaire liés à l'effet combiné d'une succession végétale en cours – les bouleaux pionniers sénescents se font concurrencer par une nouvelle strate arborée dominante constituée de frênes, érables, merisiers, hêtres et chênes – et d'épisodes de sécheresse.

8 des 11 robiniers (*Robinia pseudoacacia*) à abattre sont affectés par *Armillaria mellea*.

1 tilleul argenté (*Tilia tomentosa* n°14153), inscrit à l'inventaire scientifique des arbres remarquables de la Région (n° Urban 2872), est sénescant et occupé à s'effondrer (voir photos 1 et 2). Mis partiellement en défens, cet arbre doit être sécurisé par réduction car la partie restante de son houppier est très exposée au vent et susceptible de se briser au-dessus d'un chemin du parc.

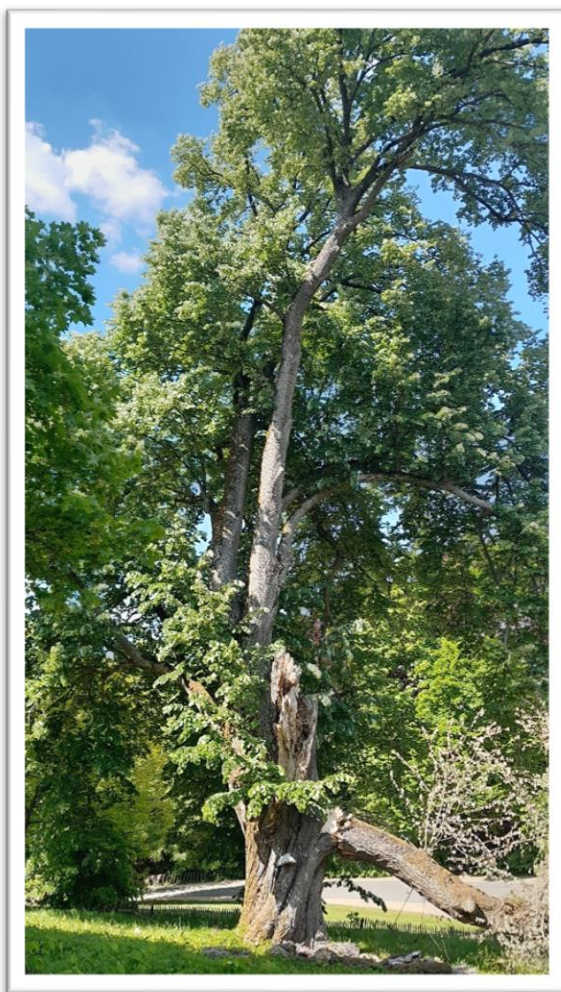


Photo 1 – Tilleul argenté remarquable n°14153 (n°Urban 2872) en cours d'effondrement

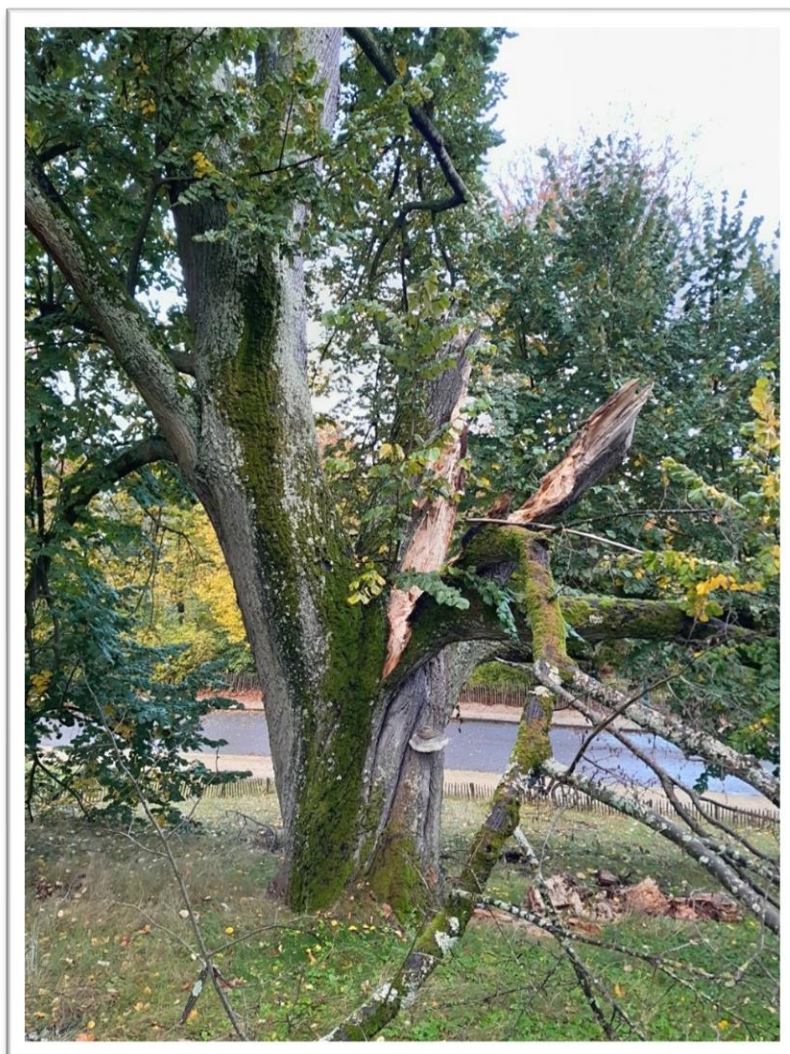


Photo 2 – Tilleul argenté remarquable n°14153 (n°Urban 2872) et Fomes fomentarius

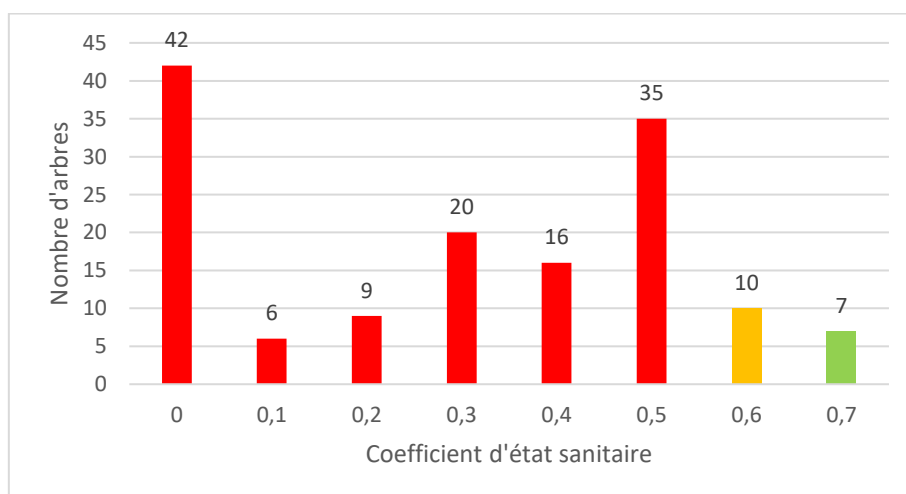


Figure 1 – Coefficients d'état sanitaire des 145 arbres à abattre ou sécuriser par réduction

L'état sanitaire global des arbres à abattre ou sécuriser par réduction, relevé par les études Eurosense, est décrit dans la figure 1 reprise ci-avant sur base de leur coefficient d'état sanitaire. Celui-ci varie de 0 (arbre mort) à 1 (arbre sain), tel que défini en Région de Bruxelles-Capitale³ :

- 0 = arbre mort
- 0,1 = limite extrême avant la mort de l'arbre
- 0,2 à 0,5 = arbre dépérissant qui peut mourir dans les 2 à 6 ans qui suivent
- 0,6 à 0,9 = arbre sain présentant certaines malformations ou troubles de croissance
- 1 = arbre sain

88% des arbres proposés à l'abattage ont un coefficient d'état sanitaire inférieur ou égal à 0,5.

17 arbres présentent un état sanitaire relativement satisfaisant (entre 0,6 et 0,7). Cependant, ces arbres soit (1) concurrencent par leur développement des arbres d'avenir voisins en terme de disponibilité en eau, minéraux et/ou lumière, (2) présentent des défauts structurels (devenus inacceptables ou récents) présentant un danger pour les usagers (p.ex. une fourche incluse menaçant un sentier, une fissure apparue suite à une tempête, un déracinement en cours), ou encore (3) créent de fortes nuisances pour les mitoyennetés (p. ex. déport exagéré au-dessus d'un jardin).

La présente demande de permis d'urbanisme porte ainsi sur 145 arbres à abattre ou sécuriser par réduction.

Ces arbres sont localisés sur les cartes de l'annexe IV. Leurs caractéristiques sont synthétisées dans le tableau synoptique de l'annexe V. Ils sont décrits individuellement dans les fiches de diagnostic de l'annexe VII.

3. Régularisation d'abattages

Le chantier de mise en œuvre du permis d'urbanisme référencé 19/PFU/1922900, délivré par Urban le 28/11/2023 et relatif à l'abattage pour raisons sanitaires et sécuritaires de 150 arbres répartis principalement dans les coupes 1 et 2, est en cours d'achèvement.

Depuis la délivrance du permis ont été abattus pour raison sécuritaire et sanitaire 21 arbres supplémentaires ne figurant pas dans le permis susmentionné. Les arbres abattus concernent 9 essences différentes (cf. tableau 2 ci-après) avec une prédominance de l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et du bouleau verruqueux (*Betula pendula*).

³ CCT 2015 - Cahier des charges type relatif aux voiries en Régions de Bruxelles-Capitale, chapitre K : Plantations et engazonnement. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration de l'équipement et des déplacements – Direction des Voiries (Belgique), p. 824.

Essence	Nombre d'arbres	Circ. moyenne (cm) à 1,5m de hauteur
<i>Acer pseudoplatanus</i>	4	170
<i>Betula pendula</i>	4	119
<i>Acer platanoides</i>	3	143
<i>Fraxinus excelsior</i>	3	100
<i>Ulmus minor</i>	2	104
<i>Picea abies</i>	2	196
<i>Quercus palustris</i>	1	285
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	1	184
<i>Quercus rubra</i>	1	397
Total	21	

**Tableau 2 – Ventilation par essence
des 21 arbres abattus en demande de régularisation**

4 érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) ont été abattus en urgence, affectés par la sécheresse et la chaleur (cf. photo 3 ci-après), et souffrant pour 2 d'entre eux de la maladie de la suie de l'érable. Il est à noter que le champignon responsable de cette maladie (*Cryptostroma corticale*) tue non seulement l'arbre en une année posant ainsi des problèmes de sécurité pour les usagers, mais peut également provoquer des problèmes respiratoires importants (comme des allergies pulmonaires et des sévères crises d'asthme) chez les personnes sensibles ou très exposées. L'Office Wallon pour la Santé des Forêts (OWFS) recommande l'abattage des arbres malades dans les zones fréquentées par le public avec un inoculum important.

Les 4 bouleaux verruqueux (*Betula pendula*) concernés, tous localisés en coupe 5, sont soit des chandelles devenues dangereuses compte tenu de leur état de décomposition avancée, soit des arbres déchaussés par le vent et susceptibles de s'effondrer sur un sentier fréquenté. (cf. photo 4).

3 érables planes (*Acer platanoides*) ont dû être abattus en urgence au cours de l'été 2025 compte tenu de la menace qu'ils faisaient peser sur les voiries et/ou infrastructures. 2 d'entre eux étaient affaiblis au collet suite à l'installation du champignon *Armillaria mellea*, tandis que le 3^{ème} était occupé à se rompre au niveau d'une cavité de son tronc, et ce en périphérie du Woluwe Sports Park menaçant la voirie et les usagers du domaine sportif (cf. photo 5). Ces 3 abattages ont fait l'objet d'une demande d'arrêt du bourgmestre auprès des communes de Woluwe-St-Pierre et d'Auderghem.

3 frênes (*Fraxinus excelsior*) déstabilisés ont été coupés. L'un était mort tandis que les 2 autres étaient fortement atteints par l'effet combiné de la chalarose et du champignon *Armillaria mellea* (cf. photo 6).

2 épicéas communs (*Picea abies*) ont été abattus suite à leur infestation par le scolyte de l'épicéa (*Ips typographus*) (cf. photo 7). Ce coléoptère a récemment ravagé les pessières wallonnes fragilisées par la sécheresse.

La présente demande de permis d'urbanisme porte ainsi sur 21 abattages ou sécurisation par réduction d'arbres à régulariser.

Ces arbres sont localisés sur les cartes de l'annexe IV. Leurs caractéristiques sont synthétisées dans le tableau synoptique de l'annexe VI. Ils sont décrits individuellement dans les fiches de diagnostic de l'annexe VII.



Photo 3 – Erable sycomore n°13081 mort menaçant les usagers du parc



Photo 4 – Bouleau verruqueux n°17423 en cours de déchaussement



Photo 5 – Erable plane n°14307 en cours de rupture menaçant l'aire de stationnement et la voirie d'accès au Woluwe Sport Park



Photo 6 – Frêne n°19137 en cours de déchaussement au-dessus d'un sentier et d'une clôture

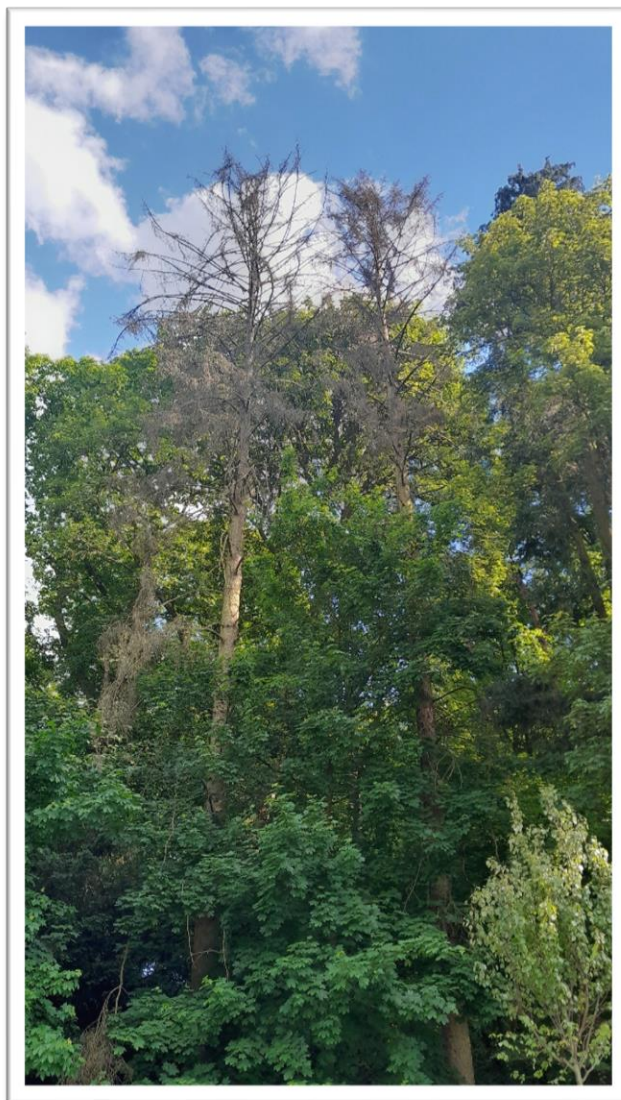


Photo 7 – Epicéas n°15324 et 15325 tués par l'*Ips typographe*

4. Régénération après abattage

Régénération naturelle des peuplements

Les arbres abattus ou à abattre se répartissent sur l'ensemble des massifs boisés du parc de Woluwe (cf. cartes de l'annexe IV). Les mises en lumière limitées et localisées liées aux abattages passés et à venir ne sont dans la plupart des cas pas suffisantes pour permettre d'y planter des essences de remplacement / d'enrichissement, sachant que ces mises en lumière pourront néanmoins profiter à la banque de semences présente dans le sol et/ou à la végétation voisine (semis naturel, gaulis, perchis) située en « salle d'attente » aux abords des arbres abattus ou à abattre.

Les interventions sanitaires favorisent l'installation progressive d'une régénération naturelle ligneuse composée - dans le parc de Woluwe - principalement d'érables sycomores et planes, de frênes, de tilleuls, de charmes, de merisiers, de sorbiers des oiseleurs et de chênes (voir photo 8 pour exemple). Une attention particulière devra être portée à l'évolution de cette régénération naturelle, tant en densité qu'en composition et en qualité des jeunes arbres. Le

gestionnaire recherchera une régénération dense, mélangée, présentant peu de défauts, et composée de suffisamment d'essences résilientes aux changements climatiques annoncés. Il devra intervenir dans les prochaines années afin de gérer la compétition inter/intraspécifique et s'il s'avère que la régénération naturelle se simplifie et tend vers l'installation dominante d'érables sycomores et de frênes, essences à fort pouvoir régénératif mais peu résilientes aux changements climatiques annoncés.

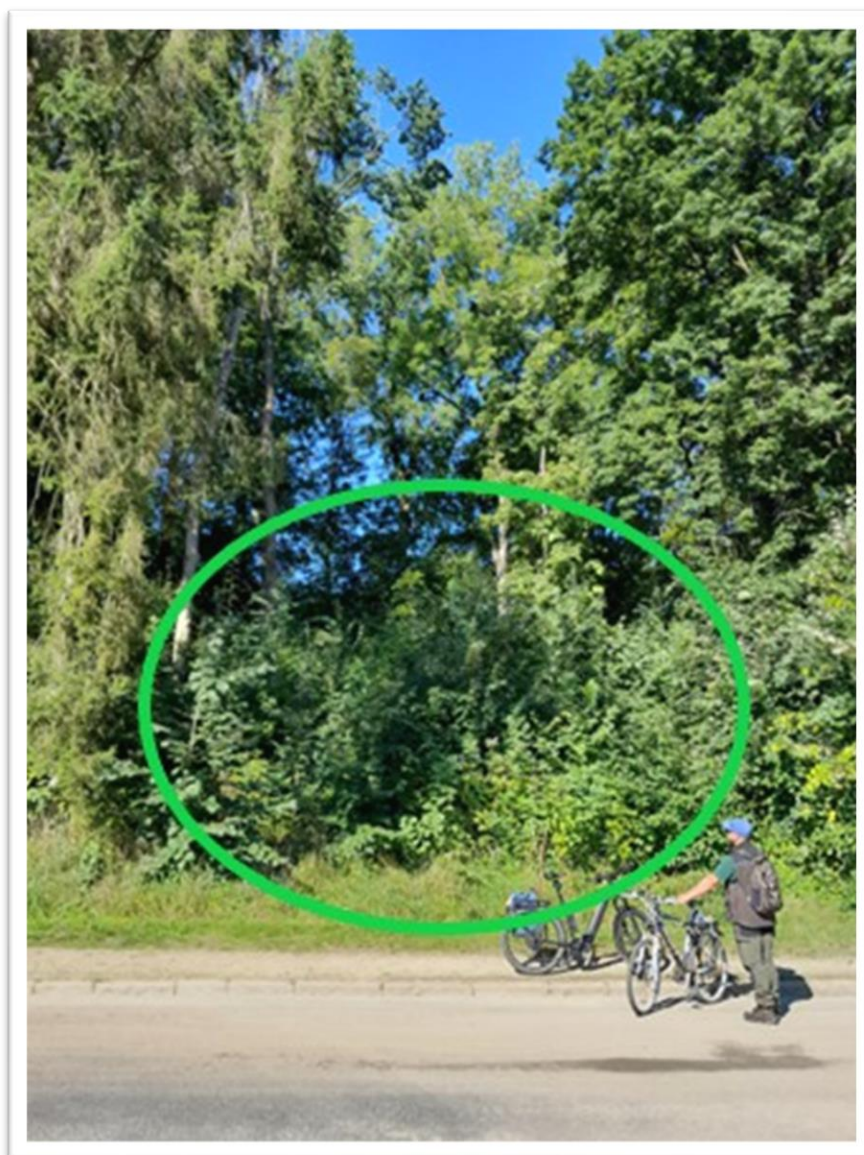


Photo 8 - Régénération naturelle de tilleuls, chênes sessiles, chênes rouges d'Amérique, merisiers, charmes et sorbiers des oiseleurs après coupe d'arbres (coupe 1)

Plantations

Là où les coupes passées ont libéré des espaces propices à des plantations de renouvellement ou d'enrichissement, ou lorsque des arbres d'espaces ouverts doivent être remplacés, les projets de plantation ci-après de 54 arbres sont proposés.

Ces projets prennent notamment en compte :

- la nécessité de recourir à diverses essences à bon potentiel d'avenir dans le cadre des changements climatiques ;
- les exigences de maintien et d'amélioration des habitats Natura 2000 dans lesquels se situent les sites des plantations ;
- la nécessité d'entretenir la grande diversité d'essences du parc de Woluwe (> 115 espèces d'arbre différentes) en se référant au plan vert de 1991 ;
- les conditions stationnelles des sites de plantations (dont sols, topographie, exposition, quantité de lumière disponible) ;
- les exigences écologiques des essences choisies.

Les documents de référence principaux sur lesquels s'appuient les projets avancés sont les suivants :

- Baudry O. (2015) - *Parc de Woluwe : Gestion des massifs boisés. Rapport final*. 140 p. Ce document décrit entre autre les différentes parcelles du parc, leurs conditions topographiques et pédologiques, les peuplements en présences, les aptitudes stationnelles de 18 essences d'utilisation courantes, ainsi que des propositions d'objectifs et de règles de gestion ;
- le « Fichier écologique des essences » (www.fichierologique.be), outil d'aide à la décision pour déterminer l'adéquation essence/station au service des gestionnaires d'espaces forestiers et naturels. Il identifie notamment clairement les essences à bon potentiel d'avenir dans le cadre des changements climatiques ;
- Hirons A., Sjöman H. (2019) - *Tree species selection for green infrastructure – A guide for specifiers*. 375p. Ce guide anglais centré sur les essences « paysagères » de parcs/villes complète le « Fichier écologique des essences » axé lui sur les essences forestières ;
- Desie E. et al. (2024) – *Eindrapport klimaatbomen – Opmaak van een lijst en begeleidend document met aangepaste boomsoorten en herkomsten voor Vlaanderen in functie van klimaatsverandering*. KU Leuven. 96p.
- l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 14/04/2016 (AGRB) portant désignation du site Natura 2000 – BE1000001 : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe – complexe Forêt de Soignes – Vallée de la Woluwe ». Ce document législatif définit entre autres les objectifs de conservation relatifs aux habitats communautaires pour lesquels le site a été désigné. Le parc de Woluwe constitue la station IB7 du site Natura2000 précité.
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale - Service du Plan Vert (1991) - Carte de localisation des plantes (arbres et arbustes) du parc de Woluwe.

Les sites proposés à la plantation sont localisés sur les cartes de l'annexe VIII.

Site de plantation n°1 :

- Habitat N2000 : HIR prairie à Crételle (*Cynosurus cristatus*)
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - Espace de pelouse humide en bordure de l'étang du Bémel occupé par de vieux saules pleureurs dont 2 sont tombés ou ont été brisés par le vent durant l'année 2023.
 - Emplacement à haute valeur paysagère, ensoleillé
- Projet :
 - Plantation d'un saule pleureur (*Salix babylonica*) de la catégorie 14-16 en motte grillagée, en complément des deux saules plantés durant l'hiver 2024-2025.



Plan 2 – Site de plantation n°1 (cercle orange) – Saule pleureur

Site de plantation n°2 :

- Habitat N2000 : non
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - Site occupé il y a moins de 10 ans par 5 arbres de première grandeur (3 érables sycomores, 1 hêtre et 1 tilleul de Crimée), abattus pour raisons phytosanitaires (3) ou suite à des bris de tempête (2)
 - Site où l'érable sycomore n°12198, en dépérissement avancé, devrait être abattu (voir fiche de diagnostic en annexe VII)
 - Proximité voiries
 - Pente à exposition sud-est
 - Station ensoleillée
- Projet : plantation de 6 arbres à bon potentiel d'avenir dans le cadre des changements climatiques et tolérants à la pollution atmosphérique et aux sels de déneigement :
 - 2 charmes-houblons (*Ostrya carpinifolia*) de la catégorie 14-16 en motte grillagée. Cette essence n'est actuellement pas présente dans le parc. Cette plantation participe ainsi à la diversification spécifique de la strate arborée du parc de Woluwe ;
 - 1 chêne chevelu (*Quercus cerris*) de la catégorie 14-16 en motte grillagée. Cette essence n'est présente qu'en un seul exemplaire dans le parc (280 cm de circonférence) ;
 - 3 tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata*) de la catégorie 8-10 à racines nues. Cette essence est peu présente dans le parc (14 spécimens de circonférence supérieure à 40 cm).



Plan 3 - Site de plantation n°2 – Charmes-houblons, chêne chevelu et tilleuls à petites feuilles

Site de plantation n°3 :

Site 3a

- Habitat N2000 : 6510 Prairies maigres de fauche sous-type moyennement sec à humide (Arrhenatherion)
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - o Proximité avenue de Tervuren
 - o Pente à exposition sud-ouest
 - o Station ensoleillée
- Projet : remplacement du *Chamaecyparis lawsoniana* 'Squarrosa' n°12205 mort par un savonnier (*Koelreuteria paniculata*) de la catégorie 14-16 en motte grillagée. Cette essence ornementale héliophile a un bon potentiel d'avenir dans le cadre des changements climatiques et supporte bien la proximité à une voirie. Cette essence n'est actuellement présente qu'en un seul exemplaire dans le parc.

Site 3b

- Habitat N2000 : HIR Prairie à Crételle (*Cynosurus cristatus*)
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - o Proximité avenue de Tervuren
 - o Bas de pente à exposition sud-ouest
 - o Station ensoleillée
 - o Proximité étang long
- Projet : remplacement d'une cépée morte d'érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) par un frêne à feuilles étroites de la variété Raywood (*Fraxinus angustifolia* 'Raywood') de la catégorie 14-16 en motte grillagée. Cette essence ornementale robuste et vigoureuse résiste mieux à la chalarose du frêne que son cousin le frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Cette essence n'est actuellement présente qu'en un seul exemplaire dans le parc.



Plan 4 - Sites de plantation n°3a et 3b – Savonnier et frêne à feuilles étroites 'Raywood'

Site de plantation 4 :

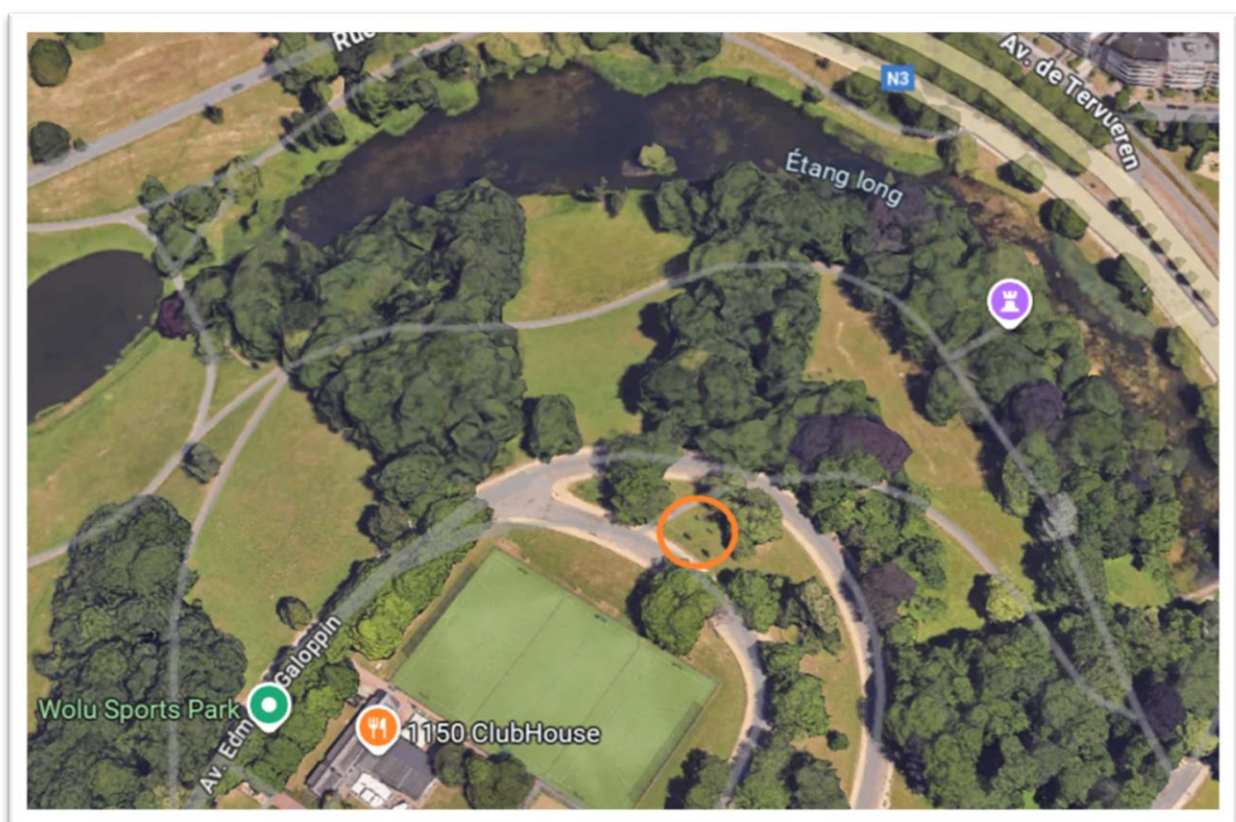
- Habitat N2000 : HIR Prairie à Crételle (*Cynosurus cristatus*)
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - o Bas de pente à exposition nord
 - o Proximité étang long
 - o Proximité de 2 cyprès de Lawson (*Chamaecyparis lawsoniana*) dont 1 présente une cime déstabilisée suite à un bris de tempête.
- Projet : plantation de 2 cyprès chauves (*Taxodium distichum*) de la catégorie 14-16 en motte grillagée en prévision du remplacement prochain d'1 des 2 cyprès de Lawson en cours de rupture. Le cyprès chauve est actuellement présent en 5 exemplaires dans le parc, tous en très bon état sanitaire.



Plan 5 - Site de plantation n°4 - Cyprès chauves

Site de plantation 5 :

- Habitat N2000 : HIR Prairie à Crételle (*Cynosurus cristatus*)
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - o Faible pente à exposition nord-est
 - o Zone de pelouse partiellement replantée en érables
- Projet :
 - o Remplacement d'1 jeune érable sycomore mort de la variété 'Leopoldii' (*Acer pseudoplatanus* 'Leopoldii') par un autre de la catégorie 14-16 en motte grillagée ;
 - o Enrichissement de la plantation avec 1 *Acer x dieckii* de la catégorie 14-16 en motte grillagée. Cet érable n'est présent dans le parc qu'en 1 seul exemplaire adulte (circonférence de 335 cm).



Plan 6 - Site de plantation n°5 - Erable sycomore 'Leopoldii' et érable 'dieckii'

Site de plantation 6 :

- Habitat N2000 : 9160 Chênaies-charmaies (Carpinion-Betuli)
- Parcelle 10 - Coupe 3 du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - o Zone de plateau à sol limoneux profond
 - o Trouée récente issue de la coupe de différents sujets en mauvais état sanitaire
 - o Station mi-ombragée
 - o Peuplements dominés par l'érable sycomore, les chênes sessiles et rouges, l'érable plane et le hêtre commun
 - o Plantation récente de 2 tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata*) dans un objectif de diversification
- Projet : plantation de diversification dans la trouée :
 - o d'une cellule de chênes chevelus :
 - 24 chênes chevelus (*Quercus cerris*) - hauteur 120-150 cm à racines nues ;
 - 12 charmes (*Carpinus betulus*) - hauteur 80-100 cm à racines nues, à objectif cultural et plantés en périphérie de la cellule de chênes ;
 - Objectif : enrichir les espèces de chênes présents dans le massif par une espèce très résiliente aux changements climatiques et présente en 1 seul exemplaire dans le parc.
 - o de 2 noyers blancs d'Amérique (*Carya ovata*) de la catégorie 8/10 à racines nues, résilients aux changements climatiques et capables de se développer dans les parties les plus ombragées de la trouée. Ils accompagneront les noyers noirs (*Juglans nigra*) déjà présents sur site et issus de la même région de l'est des Etats-Unis. Le noyer blanc d'Amérique n'est actuellement présent dans le parc qu'en un seul exemplaire.



Plan 7 - Site de plantation n°6 – Chênes chevelus, charmes et noyers blancs d'Amérique

Site de plantation 7 :

Site 7a

- Habitat N2000 : HIR Prairie à Crételle (*Cynosurus cristatus*)
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - o Haut de pente à exposition sud
 - o Station ensoleillée
- Projet : remplacement de l'érable d'Asie (*Acer velutinum*) n°15445 mort par un érable de Montpellier (*Acer monspessulanum*) de la catégorie 14-16 en motte grillagée. Cette essence ornementale héliophile et xérophile a un bon potentiel d'avenir dans le cadre des changements climatiques et n'est actuellement pas présente dans le parc. Cette plantation participe ainsi à la diversification spécifique de la strate arborée du parc de Woluwe.

Site 7b

- Habitat N2000 : HIR Prairie à Crételle (*Cynosurus cristatus*)
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - o Station ombragée à exposition nord
 - o Sol parfois saturé en eau
 - o Projet : remplacement du Sapin du Colorado (*Abies concolor*) n°15451 mort (sensible à la saturation en eau du sol) par un érable de Freeman (*Acer × freemanii*) de la catégorie 14-16 en motte grillagée. Cette essence ornementale rustique tolère une situation d'ombrage, un certain niveau de saturation du sol en eau et des déficits pluviométriques. Cette essence n'est actuellement pas présente dans le parc. Cette plantation participe ainsi à la diversification spécifique de la strate arborée du parc de Woluwe.

Site 7c

- Habitat N2000 : HIR Prairie à Crételle (*Cynosurus cristatus*)
- Hors parcelle forestière du plan de gestion de Baudry (2015)
- Descriptif :
 - o Faible pente à exposition sud-est
 - o Station ensoleillée
- Projet :
 - o Remplacement d'un jeune tilleul argenté (*Tilia tomentosa*) mort n°14043 par un noyer commun (*Juglans regia*) de la catégorie 8/10 à racines nues. Le tilleul argenté pose question quant à ses interactions avec les insectes butineurs. Pour cette raison, nous préférons le remplacer par un noyer commun qui est une essence d'avenir en terme de changement climatique, qui jouira des sols profonds du lieu et d'un très bon niveau d'exposition. Il sera en mesure de remplacer paysagèrement et à long terme le tilleul adulte présent sur place il y a quelques années. Notons que le noyer commun n'est représenté dans le parc que par 2 individus.



Plan 8 - Sites de plantation n°7a, 7b et 7c
Erables de Montpellier et de Freeman, et noyer commun
